

COMMUNE DE HODENT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 09 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : Mme Ravier
MM. Cazé, Hébert, Le Manach, Polvérari et Sariane

Absents : Mmes Dodin, Quinet
MM. Falague, Michel (pouvoir à M. Breton)

Secrétaire de séance : Mme Ravier Annick

Ouverture de la séance à 19h00 :

Lecture et approbation du compte-rendu des deux séances précédentes (21-01-2010 et 03-02-2010).

Délibération – Etude du Schéma Directeur d'Assainissement

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune :

- a décidé de lancer le Schéma Directeur d'Assainissement par délibération du 21/11/2008 ;
- a décidé d'engager l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement de son territoire en 2010,
- a retenu le Bureau d'Etudes Vincent Ruby afin d'assurer la mission de Maîtrise d'œuvre de l'opération pour un montant de 8980 € H.T.

M. le Maire expose les éléments du dossier, notamment le dossier de pré-étude et le programme chiffré présentés et validés lors de la réunion du comité de suivi le 10 février 2010. M. le Maire propose :

- de retenir le coût estimatif du programme des missions relatives à cette étude qui est le suivant :
 - étude de schéma directeur d'assainissement : 38 180 € H.T.
 - option 1 : étude à la parcelle pour les riverains équipés en assainissement non collectif des eaux usées : 1300 € H.T.
 - option 2 : campagnes de mesures ponctuelles sur milieu naturel : 2650 € H.T.
 - missions complémentaires : honoraires du commissaire enquêteur pour l'enquête publique des zonages d'assainissement, frais de reprographie et de publicité : 2400 € H.T.
- d'approuver le dossier de Dossier de Consultation des Bureaux d'études préparé dans le cadre de la pré-étude par le Bureau d'Etudes Vincent Ruby ;
- d'engager une consultation en vue de passer un marché suivant une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics ;
- de solliciter les subventions liées à ces missions auprès du Conseil Général du Val d'Oise, du Conseil Régional d'Ile de France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- de mandater M. le Maire pour la signature de toutes pièces d'ordre technique, administratif, juridique et financier relatives à la présente opération.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal sur l'ensemble des propositions

Délibération – Convention A.T.E.S.A.T. 2010

La précédente convention A.T.E.S.A.T (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) ayant expirée et suite à l'arrêt des suivis d'opération par les services de l'Etat, M. le Maire a rencontré le 21 janvier 2010 les représentants de la D.D.E.A

Les évolutions majeures par rapport à l'ancienne convention :

- l'arrêt de la maîtrise d'œuvre des opérations par les services de l'Etat tel que pouvait l'être le suivi des travaux de voirie dans le cadre des T.R.A.S.E.R.R. La maîtrise d'œuvre devra être réalisée en régie ou par un Bureau d'Etudes selon l'importance des projets ;
- reste les missions d'assistance conseil ;
- nouvelles missions issues du Grenelle de l'environnement.

Il est évoqué le contenu des différentes missions de base :

- domaine voirie :
 - assistance à la gestion de la voirie communale et circulation en fonction des textes en vigueur ;
 - assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux ;
 - assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation ;
 - assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- domaine de l'aménagement et de l'habitat ;
 - conseil sur la faisabilité d'un projet, des procédures et démarches à suivre,
 - promouvoir les thématiques issues du Grenelle de l'environnement adaptées aux petites collectivités ;

et les missions complémentaires :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière ;
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie ;
- gestion du tableau de classement des voies.

Le coût annuel est estimé à 201,75 € pour les missions de base et de 10,09 € par mission complémentaire auquel s'applique un coefficient d'indexation pour l'année 2010 de 1,151. Si l'ensemble des missions était retenu le coût serait donc de 267,06 €.

Même si la maîtrise d'œuvre n'est plus comprise, M. le Maire pense qu'il faut continuer à profiter des missions d'assistance conseil qui restent fortes utiles lors des réflexions menées sur des travaux à prévoir tels que la voirie ou la rénovation de bâtiments.

M. le Maire propose de retenir l'ensemble des missions, d'accepter ce projet de convention et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal sur l'ensemble des propositions

Questions diverses :

Délibération – Remboursement de dépenses engagées par les élus

M. le Maire demande que M. Hébert Jocelyn soit remboursé des frais qu'il a avancés lors de l'achat d'un filtre pour le tracteur chez Turbo Magny pour un montant de 6 € TTC comme indiqué sur la facture.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Délibération – Décisions de M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Achat de matériel informatique :

M. le Maire informe que l'achat du matériel informatique a été effectué pour un montant de 2320,91 €. Ce montant est inférieur à la prévision budgétaire faite.

Pas de remarques du Conseil Municipal

Contrat d'assurance Villasur Groupama

Lors de la séance du 10 décembre 2010, il avait été proposé un projet d'actualisation du contrat d'assurance communal Villasur. Suite à la délibération prise, il avait été demandé à Groupama d'apporter des corrections sur ce projet et d'y intégrer les modifications demandées.

Cela a été fait, et comme décidé dans ce cas par la délibération du 10 décembre 2009, M. le Maire a accepté le contrat proposé.

Pas de remarques du Conseil Municipal

Avant-projet pour une liaison douce Hodent/Magny-en-Vexin

M. le Maire présente l'avant-projet de liaison douce entre Hodent et Magny. L'objectif de cette étude est de créer une liaison douce protégée pour piétons et vélo jusqu'à Magny.

Cette étude est menée par les services du Conseil Général en collaboration avec Mme Dodin et M. Breton.

Cette liaison longerait la RD 86 sur la partie droite (sens Hodent – Magny) avec une traversée de la RD 86 nécessaire entre La Jalousie et la bretelle d'accès à la RD14 (possibilité d'attente en milieu de voie)

Le conseil municipal pense qu'il faudrait sécuriser davantage la traversée de la RD 86, soit par l'ajout d'un feu, soit par un rehausseur ou autre... Un retour dans ce sens sera fait aux services du Conseil Général.

Plus aucune n'étant posée, la séance est levée à 21h00.

Approuvé lors de la séance du 30/03/2010

Le Maire,

Eric Breton